

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 FÉVRIER 2016 À 20 H 00 À LA MAIRIE

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de désaffecter une partie du chemin rural N°17 situé à la Motte Aufray (partie comprise entre les parcelles cadastrées ZD N^{os} 51-52-54 et ZE 73-74) d'une contenance de 21 a 89 ca et de procéder à la vente du terrain après réalisation de l'enquête publique.
- **VEND** les parcelles communales cadastrées ZD N^{os} 49 et 53 au profit de Jardin de Rabelais dans le cadre d'un projet.
- **TRANSFERT** de droit la compétence en matière de Plan Local d'urbanisme à la CCCVL suite à la fusion des Communautés de Communes Rive Gauche de la Vienne, Véron et Rivière Chinon Saint Benoît la Forêt.
- **APPROUVE** dans le cadre de l'instruction des autorisations de droit des sols, la convention à intervenir, entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la commune afin de préciser les missions du service et de fixer les modalités de la participation.
- **CHARGE** le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2017 auprès d'une entreprise d'assurance statutaire.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale pour l'enveloppe « projet » et pour l'enveloppe « socle ».
- **SE POSITIONNE** sur un projet de salle des fêtes.
- **DESIGNE** suite à la création de l'association « l'Amicale des Savignéens » dans le cadre du Congrès des SAVIGNY DE FRANCE ET DE SUISSE, trois personnes qui siégeront au Conseil de cette association pour y représenter la commune. Vote un montant d'adhésion et attribue une aide financière pour couvrir les frais liés à la préparation du rassemblement des Savigny de France.

Le Maire,
Laurent CHAUVELIN